



# Association Libre en Communs

Assemblée Générale Ordinaire  
Procès-verbal du 9 avril 2022

## Ordre du jour

- Bilan moral et financier présenté par le Bureau de Libre en Communs ;
- Élection du Conseil d'Administration de Libre en Communs ;
- Modalités de diffusion de médias vidéos via [video.chalec.org](https://video.chalec.org) ;
- Projet de fédération des projets de logiciels libres ;
- Création d'une commission de communication (Comcom).

## Quorum (membres présents)

Les membres de Libre en Communs se sont réunis en assemblée à La Varenne Saint-Hilaire, présidés par Julian Barathieu, président de l'association l'ayant convoquée conformément aux statuts. La séance est ouverte par le président à 15h00.

Sont présents :

- *Julian Barathieu* ;
- *Adrien Bourmault* ;
- *Jean Sirmai* ;
- *Jérôme Lacheheb (jusqu'à dix-huit heures)* ;
- *Cyrille Louarn* ;
- *Arthur Menges* ;
- *Marian Kisakye* ;
- *Antoine Cure* ;

Les procurations suivantes ont été transmises conformément aux consignes indiquées par le Président lors de la convocation :

- *Alain Gonnard donne pouvoir à Jean Sirmai* ;
- *Marie-Tess Ma, Jérôme Bardot, Estelle Perez, Claudia Ma et Adam Abrassart donnent pouvoir à Adrien Bourmault* ;
- *Bastien Lacoste donne pouvoir à Cyrille Louarn* ;

Ainsi, jusqu'à dix-huit heures, huit présents et sept procurations donnent quinze membres participants ou représentés pour vingt membres inscrits et à jour de cotisation.

Après dix-huit heures, sept présents et huit procurations donnent quatorze membres participants ou représentés pour vingt membres inscrits et à jour de cotisation.

Le quorum étant atteint par respectivement **soixante-quinze pourcent** puis **soixante-dix pourcent**, les débats peuvent se dérouler valablement.

## Délibérations

Les membres de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

- Bilan moral et financier présenté par le Bureau de Libre en Communs ;
  - Le bilan moral est présenté par Julian Barathieu, président de Libre en Communs ;
    - Le président laisse la parole à Jean Sirmai, secrétaire, pour présenter le bilan de la vie associative ;
    - Le président présente et expose le bilan des commissions de Libre en Communs ;
      - Le président laisse la parole à Adrien Bourmault, responsable de la commission Chalec, pour un point sur la candidature au CHATONS.
    - Le président présente le bilan des projets de Libre en Communs ;
      - Le président laisse la parole à Jean Sirmai, responsable du projet Gem-graph ;
      - Le président laisse la parole à Jérôme Lacheheb, responsable du projet Guide d'Hygiène Numérique.
  - Le président laisse la parole à Adrien Bourmault, trésorier, pour le bilan financier.

### Adopté à l'unanimité,

Inscrits : quinze,  
Exprimés : quinze,  
Pour : quinze,  
Contre : zéro  
S'abstenant : zéro.

- Élection du Conseil d'Administration de Libre en Communs ;
  - L'élection se déroule selon les statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2022. Il y a ainsi huit sièges à pourvoir au maximum, en un scrutin plurinominal cumulatif ;
  - Sont élus les huit candidats récoltant le plus de voix à la condition de réunir au moins deux voix ;
  - Se déclarent candidats :
    - Julian Barathieu ;
    - Adrien Bourmault ;
    - Jean Sirmai ;
    - Christian Momon ;
    - Cyrille Louarn.

### Résultats du vote,

Inscrits : quinze,  
Exprimés : quinze,  
Julian Barathieu : quinze,  
Adrien Bourmault: quinze,  
Jean Sirmai: quinze,  
Christian Momon: quinze,  
Cyrille Louarn: quatorze,  
S'abstenant : zéro.

**Sont élus au Conseil d'Administration Julian Barathieu, Adrien Bourmault, Jean Sirmai, Christian Momon, Cyrille Louarn.**

- Modalités de diffusion de médias vidéos via [video.chalec.org](https://video.chalec.org) ;
  - Il est convenu que le respect de la législation en vigueur concernant le contenu pour adulte et notre incapacité à l'heure actuelle de contrôler ou non la présence d'un tel contenu au sein de la fédération d'instances Peertube rend nécessaire d'interdire l'accès à notre service aux mineurs de moins de dix-huit ans révolus.
  - Il est décidé que pour les vidéos locales, dont nous avons le contrôle, tout contenu devra être publié sous licence libre tel que défini par la *Free Software Foundation* sous peine d'être rejeté. Une exception est faite pour le contenu

## Association Libre en Communs – Assemblée Générale Ordinaire – Procès verbal du jour mois année

présentant des propos engageant l'opinion d'une personne, qui devra être publié sous licence de libre diffusion a minima.

### Adopté à l'unanimité,

Inscrits : quinze,  
Exprimés : quinze,  
Pour : quinze,  
Contre : zéro  
S'abstenant : zéro.

Jérôme Lacheheb quitte l'Assemblée Générale à 18h00. Il n'est plus présent lors des délibérations qui suivent.

- Projet de fédération des projets de logiciels libres ;
  - Ce projet est proposé par Jérôme Bardot ;
    - Beaucoup de projets dans le logiciel libre ont besoin d'outils et d'infrastructures performantes, mais manquent de temps et de moyen pour les mettre en œuvre ;
    - Malheureusement ces projets font le choix d'utiliser des services privés et/ou non éthiques pour ces raisons ;
    - Une solution pourrait être de leur proposer notre aide.
  - L'Assemblée indique son accord avec le principe de ce projet ;
  - Cependant, il est convenu que l'association ne possède pas les ressources matérielles et humaines suffisantes pour fournir une infrastructure à tous les projets du logiciel libre qui en auraient besoin ;
  - Il est décidé que nous pouvons dans un premier temps aller vers les projets pour leur indiquer des alternatives aux outils privés et non éthiques qu'ils utiliseraient ;
  - Il est affirmé que la communication sera le premier plan sur lequel Libre en Communs pourra agir.

### Adopté à l'unanimité,

Inscrits : quatorze,  
Exprimés : quatorze,  
Pour : quatorze,  
Contre : zéro  
S'abstenant : zéro.

- Création d'une commission de communication (Comcom).
  - Il est décidé de créer une commission dont la mission sera d'organiser la communication et la publicité pour Libre en Communs et ses valeurs ;
  - Le responsable de cette commission sera provisoirement Mohamed Bourenane (pseudonyme *wilder*). Son rôle sera de faire le lien entre cette commission et le Conseil d'Administration, d'organiser le travail sur les créations de documents, aider la communication entre les différents membres de la commission.

### Adopté à l'unanimité,

Inscrits : quatorze,  
Exprimés : quatorze,  
Pour : quatorze,  
Contre : zéro  
S'abstenant : zéro.

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à La Varenne Saint-Hilaire, le 9 avril 2022

### Signature (numérique)

Jean Sirmai, secrétaire